

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des actions collectives)

NO: 540-06-000015-190

MARTINE ROYER

et

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs

c.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mise en cause

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE POUR AUTORISATION DE
PRODUIRE UNE PREUVE APPROPRIÉE AU STADE DE
L'AUDITION SUR L'AUTORISATION DE L'ACTION
COLLECTIVE MODIFIÉE EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2021**

Art. 574 C.p.c.

À L'HONORABLE JUGE DONALD BISSON, SIÉGEANT COMME JUGE DÉSIGNÉ,
LA DÉFENDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. CONTEXTE

1. Le 23 décembre 2019, la demanderesse a déposé une Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignée représentante (ci-après la « **Demande d'autorisation**») à l'encontre de la défenderesse, relativement à des dommages allégués, découlant des inondations survenues en avril 2019 ;

- 1.1 La Cour a informé les parties qu'elle autoriserait la demanderesse à modifier la Demande d'autorisation conformément à la Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour être désignée représentant modifiée (ci-après la « **Demande d'autorisation modifiée** »).
2. À cet égard, le groupe proposé à (...) la Demande d'autorisation modifiée se lit comme suit :
- a) Toute personne physique majeure et/ ou émancipée et toute personne morale, propriétaire, locataire ou résidente (...) de l'Île Verte (...) qui a été affectée (..) d'avril (...) à (...) juin 2019, soit par la brusque montée des eaux de la Rivière des Prairies et la crue qui en a résulté (...) ou qui a été aussi affectée par la fermeture du ponceau Comtois ou qui a été affectée par le refoulement des eaux dans le canal en amont du ponceau Comtois ou qui a été affectée par la destruction partielle du ponceau Comtois.
- (...)
3. La défenderesse, Ville de Laval (la « **Ville** »), conteste la Demande d'autorisation modifiée et sollicite la permission de la Cour afin de présenter une preuve appropriée et d'interroger hors cour les demandeurs (...) ;

II. PREUVE APPROPRIÉE

- 4 La preuve que souhaite présenter la Ville est utile, pertinente, et nécessaire pour éclairer la Cour quant au respect des critères de l'article 575 C.p.c., à savoir :
- A. Pétition datée du 27 mai 2019, incluant une lettre signée par messieurs Pierre Lachapelle et Gilles Lupien ainsi qu'une pétition (...) comprenant 80 signatures, notamment celles des demandeurs (ci-après la « **Pétition** »), jointe à la présente comme **Pièce R-1**;
- B. (...)
- C. Mémoire du Comité Citoyen Laval-les-Iles, intitulé « Post mortem des inondations de 2019 Secteur Iles Laval et Jolibourg » (ci-après le « **Mémoire** »), daté du 13 juin, courriel attestant de sa transmission en date du 12 juin 2019, (...) et l'État des renseignements du Comité Citoyen Laval-les-Iles au Registre des entreprises du Québec, joints à la présente comme **Pièce R-3 en liasse**;
- D. Déclarations assermentées de madame Lena Assaf, employée de la Ville, et de monsieur Nicholas Borne, conseiller municipal, jointes en liasse à la présente comme **Pièce R-4**;

A. La Pétition

5. La Pétition, Pièce R-1, était annexée à (...) une mise en demeure, qui était mentionnée au paragraphe 74 de la Demande d'autorisation, et qui (...) est désormais alléguée au paragraphe 71.1 de la Demande d'autorisation modifiée et a été produite au dossier de la Cour par les demandeurs comme Pièce P-4;

5.1 La Pétition, Pièce R-1, est nécessaire afin de compléter la Pièce P-4;

5.2 Les demandeurs ont produit la mise en demeure et une copie du texte de la Pétition, mais ils ont omis de produire la liste des signataires de la Pétition;

5.3 La Ville demande la permission de produire la liste complète des signataires de la Pétition, Pièce R-1;

5.4 Cette preuve complète donc un document incomplet produit par les demandeurs et n'est pas susceptible d'être contestée quant à sa véracité, sa portée ou sa force probante, ayant été transmis par les citoyens à la Ville;

6. De plus, la Pétition, datée du **27 mai 2019**, est nécessaire afin de compléter et contredire les paragraphes 72, (...) 73 et 78 de la Demande d'autorisation modifiée, par lesquels la demanderesse prétend notamment que ce n'est que le **13 juin 2019**, suite à une présentation de la défenderesse :

Paragraphe 73 : « (...) Suite à cette présentation, (...) plusieurs citoyens touchés se sont rendus compte que la crue des eaux (...) a été aggravée par l'option retenue et les travaux réalisés par la défenderesse Ville de Laval en 2017/ 2018 dont notamment, sur le ponceau Comtois (...) »(...);

Paragraphe 78 : « (...) Les citoyens touchés ont cru que ces inondations étaient dues à la crue des eaux et n'ont su que plus tard que celles-ci ont été agrées à cause des travaux réalisés par la défenderesse Ville de Laval sur le ponceau Comtois (...); »

7. La Pétition, Pièce R-1, permettra également d'éclairer la Cour sur le bien fondé de la demande en rejet produite par la défenderesse au dossier et la prescription du dossier, en ce qu'elle fait état de la connaissance de la cause d'action par la demanderesse et les autres signataires, bien avant le 13 juin 2019;

8. La Pétition est datée du 27 mai 2019 et comprend 80 signatures, datées du 19 au 26 mai 2019;

9. La Pétition a été reçue par le bureau du maire de la Ville en date du 28 mai 2019, tel qu'il appert de la déclaration assermentée, Pièce R-4;

10. Or, ces signatures représentent 91% des propriétés situées sur l'Île Verte, tel qu'il appert du deuxième paragraphe de la Pétition;

11. Au premier paragraphe de la Pétition, il est mentionné ce qui suit :

« La fermeture du pont municipal entre l'Île Bigras et la terre ferme, au pire moment des inondations de 2019, a mis tous ces résidents dans un état d'insécurité et de stress épouvantable et les a privé de services dont la Ville de Laval est responsable. » (sic); (Notre soulignement)

12. Le quatrième paragraphe de la Pétition, en lien avec le Ponceau Comtois, se lit comme suit :

« Les travaux réalisés par la Ville après l'inondation de 2017 ont solidifié quelque peu la surface centrale de roulement pour les véhicules, mais n'ont pas corrigé les erreurs d'ingénierie dans la conception du ponceau et ce malgré la demande pressante des citoyens » (Notre soulignement);

13. Le cinquième paragraphe de la Pétition, se lit comme suit :

« La crue printanière d'avril et mai 2019 a produit, à quelques différences près, les mêmes résultats qu'en 2017. L'inondation du ponceau Comtois a encore provoqué la fermeture de la rue, l'inondation des propriétés bordant le canal et l'évacuation de certains résidents. De plus, une grande partie des côtés du ponceau a été complètement détruite, malgré les travaux faits après 2017 »;

14. La demanderesse, Martine Royer, et (...) le demandeur, Claude Rousseau, (...) résident tous deux au 59, rue Comtois;

15. La demanderesse a signé cette Pétition en date du **26 mai 2019** (p. 11), ainsi que son conjoint, le demandeur, en date du **20 mai 2019** (p. 7);

16. La production de la Pétition au dossier de la Cour est utile, pertinente, et nécessaire, afin de compléter la Pièce P-4 et d'éclairer la Cour quant au respect (...) des critères de l'article 575 (1), (2) et (4) C.p.c., à savoir que « les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de fait identiques, similaires ou connexes », « les faits allégués paraissent justifier les conclusions recherchées » et que « le membre auquel il entend attribuer le statut de représentant est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres », considérant que, comme le fera valoir la Ville lors de l'audition sur l'autorisation, le recours proposé par (...) les demandeurs est prescrit et qu'ils n'ont pas, en conséquence, l'intérêt à poursuivre ni démontrer une sérieuse apparence de droit;

17. La défenderesse soumet que la Pétition constitue un avis, aux termes de l'article 585 (2) de la *Loi sur les cités et villes*, R.L.R.Q., c. C-19;

B. (...))

18. à 25. (...)

C. Le Mémoire

26. Le Mémoire, le courriel attestant de sa transmission, (...) la déclaration assermentée attestant de sa réception et l'État des renseignements du Comité Citoyen Laval-les-Iles au *Registre des entreprises du Québec*, Pièce R-3, sont nécessaires afin de compléter et contredire (...) les paragraphes 72, 73 et 78 de la Demande d'autorisation modifiée;

27. Ces documents permettront également d'éclairer la Cour sur le bien-fondé de la demande en rejet produite par la défenderesse au dossier de la Cour;

28. En effet, le Mémoire a été transmis à des représentants de la Ville en date du 12 juin 2019, soit la veille de la rencontre alléguée au paragraphe 72 de la Demande d'autorisation;

29. Compte tenu qu'il comprend 49 pages, personne ne contestera que sa rédaction aura débuté bien avant le 12 juin 2019;

29.1 Lors des crues de 2019, des membres du conseil d'administration du Comité citoyen Laval-les-Iles étaient des résidents de l'île Verte, tel qu'il appert de l'état des renseignements joint à la pièce R-3 : Benoît Longtin (6 mai 2018 au 5 mai 2019, secrétaire, résident sur la rue Comtois), Mark Breton (20 avril 2016 au 15 septembre 2020, président, administrateur et membre invité, résident sur la rue Comtois) et Benoit Lévesque (5 mai 2019 au 15 septembre 2020, vice-président, résident sur la rue Comtois).

30. Le Mémoire traite des difficultés rencontrées par les citoyens des Iles Laval, se prononce sur la qualité des interventions de la Ville à plusieurs égards, ainsi que les points à améliorer, du point de vue du Comité Citoyen Laval-les-Iles;

31. Plus particulièrement aux fins de la présente, les pages 22 à 28 se prononcent sur des difficultés rencontrées par les citoyens de l'île Verte, ainsi que des causes prétendument associées à celles-ci;

32. Il fait état des mêmes causes de reproche identifiées aux paragraphes 10, 15 et 46 à 61 de la Demande d'autorisation modifiée, quant à la situation du Ponceau Comtois;

33. De la même façon, à la page 8 du Mémoire, il est fait état des reproches de citoyens quant à la hauteur du Pont de l'Île Bigras, conçu selon l'option retenue par la Ville, à l'encontre de leur avis;
34. Ces reproches sont notamment repris aux paragraphes 8, 38, (...) et 73 de la Demande d'autorisation modifiée;
35. Aux pages 25 et 26, le Mémoire traite de l'ordre d'évacuation et des prétendues conséquences de celui-ci pour les citoyens visés, allégués notamment aux paragraphes 24 à 37 de la Demande d'autorisation modifiée;
36. La production du Mémoire au dossier de la Cour est utile, pertinente et nécessaire, afin d'éclairer la Cour quant au respect (...) des critères de l'article 575 (1), (2) et (4) C.p.c., considérant l'argument de prescription qui sera présenté par la Ville lors de l'audition sur l'autorisation;

III. Demande d'interroger les demandeurs hors cour

37. Par la présente demande, la Ville désire être autorisée à procéder à l'interrogatoire (...) des demandeurs avant l'audition sur la Demande d'autorisation modifiée;
38. à 48. (...)
- 48.1 Les interrogatoires sont utiles, pertinents, et nécessaire pour éclairer la Cour sur la question de la prescription du recours des demandeurs à sa face même;
- 48.2 La Demande en autorisation a été déposée le 23 décembre 2019;
- 48.3 Or, le délai de prescription applicable est de 6 mois en vertu de la Loi sur les cités et villes, R.L.R.Q., c. C-19;
49. (...) La demanderesse est signataire de la Pétition, Pièce R-1, en date du 26 mai 2019 (p. 11) et le demandeur est signataire de la Pétition, Pièce R-1, en date du 20 mai 2019 (p.7), alors (...) qu'ils allèguent, aux paragraphes 73 et 78 de la Demande d'autorisation modifiée, que ce n'est que le 13 juin que (...) plusieurs citoyens auraient compris leur cause d'action contre la Ville et que les citoyens touchés ont cru que ces inondations étaient dues à la crue des eaux et n'ont su que plus tard que celles-ci auraient été aggravées à cause des travaux réalisés par la défenderesse;
- 49.1 Les demandeurs n'indiquent pas s'ils font partis de ces citoyens ni quand ils ont pris connaissance des reproches fait à la défenderesse;

50. Dans le même ordre d'idées, (...) la mise en demeure, Pièce P-4, signée par le demandeur, est datée du 7 juin 2019 et elle pointe plutôt vers la démonstration que le demandeur Claude Rousseau avait connaissance de la cause d'action avant le 13 juin 2019, tel qu'il appert du texte reproduit ci-après :

« Les résidents des Îles Laval ont subi dans les dernières semaines et subissent encore aujourd'hui plusieurs perturbations, inconvénients et désagréments reliés aux actions et inactions de Ville de Laval ou qui engagent sa responsabilité.

Pendant plusieurs jours et semaines, les résidents des îles Laval ont subi les conséquences de la fermeture complète du pont reliant l'île Bigras à l'île Jésus, de l'usage d'une passerelle piétonnière sur le nouveau pont Bigras, de l'évacuation de résidents, des services municipaux qui ont été entièrement ou partiellement suspendus et des erreurs de gestion et d'ingénierie de votre administration ayant causé et accentué l'effet de ces conséquences pour les résidents.

Parmi ces conséquences, de manière non limitative, citons l'état d'anxiété, de stress et d'insécurité des personnes, les dommages matériels aux biens dus à l'aggravation du niveau d'eau de la dernière crue, la perte de valeur marchande de toutes les propriétés des îles Laval, les dommages moraux aux résidents des îles Laval.

Pour les résidents de l'île Verte, la situation est encore pire. Les crues de 2017 et de 2019 ont été aggravées par le ponceau (barrage) Comtois. La situation a été rendue plus dangereuse après 2017 par les travaux de consolidation de l'ouvrage qui l'a surhaussé.

L'érosion a fait son œuvre et 4 terrains sont en piteux état. Depuis 2012, ce sera la troisième réfection du ponceau, avec sa part renouvelée de désagréments causés par la poussière et le bruit.

Nous tenons la Ville de Laval responsable des travaux mal faits ou mal conçus qui ont causé des semaines d'inquiétude, de destruction de nos terrains et pour plusieurs des maisons inondées, sans compter des pertes de valeur marchande et de travaux à faire pour rétablir une situation normale.

Nous vous mettons donc en demeure de compenser les résidents et les propriétaires affectés comme décrits dans la pétition déjà signée par les citoyens des îles, ci-annexée.

Nous vous mettons également en demeure de prendre les mesures de sauvegarde identiques à celles décrites dans cette pétition et/ou toute autre semblable afin de protéger les propriétés des citoyens desdites îles.

A défaut par les autorités responsables de le faire, des procédures judiciaires seront prises sans préjudice à l'utilisation d'un recours collectif si nécessaire.

Il est donc temps de prendre les mesures appropriées. (sic)» (Nos soulignements)

51. La défenderesse est donc justifiée de demander la permission d'interroger hors cour (...) les demandeurs, de vérifier avec exactitude et d'éclairer la Cour quant à la date à laquelle (...) ils ont pris connaissance des causes d'action alléguées contre la Ville;
- 51.1 Il relève du rôle de filtrage de la Cour à l'autorisation de rejeter les actions collectives prescrites à la face même des procédures et de la preuve appropriée;
52. Considérant ce qui précède, l'interrogatoire de la demanderesse permettra à la défenderesse et au Tribunal d'obtenir les informations nécessaires qui seront indispensables au Tribunal pour déterminer si les critères de l'article 575 C.p.c. (2) et (4) sont remplis et pour permettre un débat complet et éclairé sur la Demande d'autorisation modifiée;
53. Ces précisions sont d'autant plus essentielles considérant les sommes substantielles réclamées par (...) les demandeurs;
54. La défenderesse désire interroger les demandeurs sur (...) des sujets ayant trait à la question de savoir si l'action des demandeurs est, ou non, prescrite.
55. (...)
56. La tenue de ces interrogatoires porterait sur des questions simples et claires, ne nécessiterait pas de déboursé important et respecterait les critères de raisonabilité et de proportionnalité;
57. (...) Les interrogatoires (...) sont appropriés et pertinents considérant les circonstances et les faits du présent dossier;
58. (...) Les interrogatoires (...) sont appropriés afin que la défenderesse puisse bénéficier d'une audition équitable au stade de l'autorisation et que la Cour soit en mesure d'exercer son rôle de filtrage de façon éclairé;
59. Il est approprié et dans l'intérêt d'une saine administration de la justice de permettre que (...) les demandeurs soient interrogés avant l'audition de la Demande d'autorisation modifiée;
60. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCORDER à la défenderesse la permission de produire les Pièces R-1, R-3 et R-4;

ACCORDER la permission d'interroger (...) les demandeurs sur des sujets ayant trait à la question de savoir si l'action des demandeurs est, ou non, prescrite, et ce, pour une durée maximale de 2 heures chacun au bureau des avocats de la défenderesse;

LE TOUT sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Laval, le 1^{er} octobre 2021

lesaj

**LESAJ, avocats et notaires - Service des affaires juridiques de Ville de Laval
Avocats de la défenderesse**

(Mes Guillaume Desjardins, Hugues Doré-Bergeron et Vincent Blais-Fortin)

1200, boul. Chomedey, bureau 600

Laval, Québec, H7V 3Z3

Téléphone: (450) 978-5866

Télécopieur: (450) 978-5871

Courriel : gu.desjardins@laval.ca

h.dorebergeron@laval.ca

v.blais-fortin@laval.ca

Notification: notification-lesaj@laval.ca

N/Réf. : 101-20-18200/GD

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataire :

Me Jean Denis
Cardinal Léonard Denis, avocats s.n.
408, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 2G1
jdenis@cardinalleonard.com

Avocats de la demanderesse

PRENEZ AVIS que la demande de la défenderesse, Ville de Laval, pour autorisation de produire une preuve appropriée sera présentée pour décision à l'honorable juge Donald Bisson, siégeant comme juge désigné, le 28 octobre 2021, à une salle à être déterminée au Palais de justice de Montréal.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Laval, le 1^{er} octobre 2021

LES AJ, avocats et notaires - Service des affaires juridiques de Ville de Laval
Avocats de la défenderesse

(Mes Guillaume Desjardins, Hugues Doré-Bergeron et Vincent Blais-Fortin)

1200, boul. Chomedey, bureau 600

Laval, Québec, H7V 3Z3

Téléphone: (450) 978-5866

Télécopieur: (450) 978-5871

Courriel : gu.desjardins@laval.ca

h.dorebergeron@laval.ca

v.blais-fortin@laval.ca

Notification: notification-lesaj@laval.ca

N/Réf. : 101-20-18200/GD

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL**

NO: 540-06-000015-190

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre des actions collectives)

MARTINE ROYER

et

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs

c.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mise en cause

**PIÈCE R-3
(COMPLÉMENT)**

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2021-09-10 10:46:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1170783279
Nom	COMITÉ CITOYEN LAVAL LES ÎLES

Adresse du domicile

Adresse	5 ch. du Mistral Laval (Québec) H7Y1S2 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de famille	welsch
Prénom	peter

Adresse	5 ch. du Mistral Laval (Québec) H7Y1S2 Canada
---------	---

Immatriculation

Date d'immatriculation	2015-03-10
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2015-03-10
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2015-03-10 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2021-03-08
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2020-10-27 2020
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2021	2021-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2020	2020-11-15

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés**1^{er} secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	-

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**Liste des administrateurs**

Nom de famille	Senécal
Prénom	Katia
Date du début de la charge	

Date de fin de la charge	2016-04-20
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	545 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1H6 Canada

Nom de famille	Silicani
Prénom	Sylviane
Date du début de la charge	2018-05-06
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	43 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G5 Canada

Nom de famille	welsch
Prénom	peter
Date du début de la charge	2020-09-15
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	5 ch. du Mistral Laval (Québec) H7Y1S2 Canada

Nom de famille	laurin
Prénom	jean-claude
Date du début de la charge	2020-09-15
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	268 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1H2 Canada

Nom de famille	hickok
Prénom	normand
Date du début de la charge	2020-09-15
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	734 ch. de la Fourche Laval (Québec) H7Y1S8 Canada

Nom de famille	gingras
Prénom	stéphane
Date du début de la charge	2020-09-15
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	30 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G6 Canada

Nom de famille	chillis
Prénom	patrick
Date du début de la charge	2020-09-15
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	726 ch. de la Fourche Laval (Québec) H7Y1S8 Canada

Nom de famille	Lemieux
Prénom	Julie
Date du début de la charge	2015-03-10
Date de fin de la charge	2017-05-03
Fonctions actuelles	Président, Administrateur
Adresse	599 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1J2 Canada

Nom de famille	Martin
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2015-03-10
Date de fin de la charge	2015-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président, Administrateur
Adresse	39 rue Pariseau Laval (Québec) H7Y1J7 Canada

Nom de famille	Leduc
Prénom	Chantal
Date du début de la charge	2015-03-10
Date de fin de la charge	2016-04-20
Fonctions actuelles	Trésorier, Administrateur
Adresse	153 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G8 Canada

Nom de famille	Morin
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2015-03-19
Date de fin de la charge	2016-04-20
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	495 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1H6 Canada

Nom de famille	Richard
Prénom	Jean-Paul
Date du début de la charge	2015-03-19
Date de fin de la charge	2015-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse	34 rue Pariseau Laval (Québec) H7Y1J5 Canada
---------	--

Nom de famille	Longtin
Prénom	Benoit
Date du début de la charge	2015-03-19
Date de fin de la charge	2017-05-03
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	65 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille	Boivin
Prénom	Katherine
Date du début de la charge	2015-04-16
Date de fin de la charge	2015-11-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	16 ch. des Trilles Laval (Québec) H7Y1K2 Canada

Nom de famille	valiquette
Prénom	marie-joëlle
Date du début de la charge	2016-04-20
Date de fin de la charge	2017-05-03
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	100 CH. du tour Laval Québec H7Y1G7 Canada

Nom de famille	breton
Prénom	mark
Date du début de la charge	2016-04-20
Date de fin de la charge	2020-09-15
Fonctions actuelles	Président, Administrateur, membre invité
Adresse	55 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille	desrochers
Prénom	sylvain
Date du début de la charge	2016-04-20
Date de fin de la charge	2017-05-03
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	75 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille	Rivest
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2017-05-03

Date de fin de la charge	2018-05-06
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	875 ch. de la Fourche Laval (Québec) H7Y1S9 Canada

Nom de famille	Frenette
Prénom	Johane
Date du début de la charge	2017-05-03
Date de fin de la charge	2020-09-15
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse	31 rue Pariseau Laval (Québec) H7Y1J7 Canada

Nom de famille	Laberge
Prénom	Josée
Date du début de la charge	2018-05-06
Date de fin de la charge	2019-05-05
Fonctions actuelles	Président
Adresse	590 ch. du Bois Laval (Québec) H7Y1J1 Canada

Nom de famille	couturier
Prénom	Stéphane
Date du début de la charge	2018-05-06
Date de fin de la charge	2019-05-05
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	67 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G5 Canada

Nom de famille	Longtin
Prénom	Benoît
Date du début de la charge	2018-05-06
Date de fin de la charge	2019-05-05
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	65 rue Comtois Laval (Québec) H7Y1S7 Canada

Nom de famille	Girard
Prénom	Eddy
Date du début de la charge	2018-05-06
Date de fin de la charge	2019-05-05
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	69 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G5 Canada

Nom de famille	Ménard
----------------	--------

Prénom	Carole
Date du début de la charge	2018-05-06
Date de fin de la charge	2020-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse	16 ch. du Tour Laval (Québec) H7Y1G4 Canada

Nom de famille	Lévesque
Prénom	Benoit
Date du début de la charge	2019-05-05
Date de fin de la charge	2020-09-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	76 RUE Comtois Laval Québec H7Y1S7 Canada

Nom de famille	Godin
Prénom	France
Date du début de la charge	2019-05-05
Date de fin de la charge	2020-09-15
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	1290 RUE Bourgeois Laval Québec H7P1P8 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-10-27

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-01-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-07-19
Déclaration de mise à jour courante	2017-05-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-12-05
Déclaration de mise à jour courante	2015-12-02
Déclaration initiale	2015-05-08
Lettres patentes	2015-03-10

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2015-03-10
---	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
COMITÉ CITOYEN LAVAL LES ÎLES		2015-03-10		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.
--



© Gouvernement du Québec

N° 540-06-000015-190

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE LAVAL

MARTINE ROYER

-et-

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs (...)

c.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

PIÈCE R-3 (COMPLÉMENT)

ORIGINAL

Notre référence : 101-20-18200/GD

Avocats responsables :

Me Guillaume Desjardins, Me Hugues Doré-Bergeron et

Me Vincent Blais-Fortin

Courriels : gu.desjardins@laval.ca,

h.dorebergeron@laval.ca

v.blais-fortin@laval.ca

BA-0476



LESAJ, Avocats et notaires
Service des affaires juridiques
de Ville de Laval

600 - 1200, boulevard Chomedey

Case Postale 422

Succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

Téléphone

450 978-5866

Télécopieur

450 978-5871

Courriel aux seules fins de notification d'actes de procédure :
notification-lesaj@laval.ca

N° 540-06-000015-190

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

DISTRICT DE LAVAL

MARTINE ROYER

-et-

CLAUDE ROUSSEAU

Demandeurs (...)

c.

VILLE DE LAVAL

Défenderesse

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Mis en cause

**DEMANDE DE LA DÉFENDERESSE POUR
AUTORISATION DE PRODUIRE UEN PREUVE
APPROPRIÉE... MODIFIÉE EN DATE DU 1^{er}
OCTOBRE 2021 ET PIÈCE R-3 (COMPLÉMENT)
(Art. 574 C.p.c.)
ET AVIS DE PRÉSENTATION**

ORIGINAL

Notre référence : 101-20-18200/GD

Avocats responsables :

**Me Guillaume Desjardins, Me Hugues Doré-Bergeron et
Me Vincent Blais-Fortin**

Courriels : gu.desjardins@laval.ca,
h.dorebergeron@laval.ca
v.blais-fortin@laval.ca

BA-0476



**LESAJ, Avocats et notaires
Service des affaires juridiques
de Ville de Laval**

600 - 1200, boulevard Chomedey Téléphone
Case Postale 422 450 978-5866
Succursale Saint-Martin Télécopieur
Laval (Québec) H7V 3Z4 450 978-5871

Courriel aux seules fins de notification d'actes de procédure :
notification-lesaj@laval.ca